Image not found or type unknown

Accident moto circulation avec question indemnisation

Par **Patensolo**, le **11/05/2023** à **10:36**

Bonjour, j'ai été victime le 7 avril 2023 d'un accident de la circulation en moto avec ma passagère. La voiture qui nous précédait s'est arrêtée et je me suis arrêté moi-même en moto quelques mètres derrière pour lui laisser faire sa manœuvre. La voiture a reculé en deux temps et ne nous a pas vu, et alors que j'étais à l'arrêt en moto avec ma passagère, attendant qu'elle fasse sa manœuvre, l'arrière de sa voiture est venue percuter la roue avant de ma moto, nous faisant chuter. J'ai pris la moto sur le genou ce qui a entraîné de la dermabrasion et des bleus au niveau du genou et des contractures musculaires au niveau de la cuisse, des fessiers et du dos, constatées par un médecin dès le lendemain. Je viens de recevoir de la part de la MAIF, mon assurance Moto, une quittance qui propose une provision de cent euros à valoir sur le montant définitif de l'indemnisation , puis-je signer et renvoyer cette quittance puisqu'a priori il ne s'agit pas encore de l'indemnisation prévue ? Merci d'avance pour votre réponse. Bien à vous.

Par **Cousinnestor**, le **11/05/2023** à **11:48**

Hello !

Que craignez vous de suivre la procédure d'avance sur indemnisation que vous propose votre assurance...? C'est plutôt positif non ?

A+

Par **Patensolo**, le **11/05/2023** à **12:12**

J’ai lu, notamment sur votre site qu’il ne fallait pas signer la proposition d’indemnisation d’emblée et je voulais savoir si la quittance qu’il me propose de retourner signé valait pour indemnisation ?

Par **miyako**, le **11/05/2023** à **13:03**

Bonjour,

[quote]
une quittance qui propose **une provision** de cent euros à valoir sur le montant définitif de l'indemnisation **,**

[/quote]
Cest uniquement une provision,donc il y aura une suite ,après enquête et peutêtre expertise .Vous ne risqué absolument rien en acceptant.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés